

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2026

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 18 septembre 2026.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme THIERCELET Marie-Josèphe ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. TIGHILT-FERHAT Marius ; Mme LELEU Evelyne ; M. KHADIR Mahfoud ; Mme DEMITRES Rolande ; M. SOSA Pierre-Emmanuel ; Mme FRANÇOIS Virginie ; M. VINCENT Raphaël ; Mme BOUCHISSE Corinne ; M. BOURÉ Alexandre.

Absent excusé : M. SQUILLACE Anthony (procuration donnée à KHADIR Mahfoud).

Absent : M. TAVEL Wolfram.

Secrétaire de séance : Mme DEMITRES Rolande.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Rolande DEMITRES est désignée pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Démission de Mme Sarah DELATHIERE et Intégration de M. Pierre-Emmanuel SOSA
2. Approbation du procès-verbal du 19 juin 2026
3. Etat des devis signés par le Maire
4. Complément subvention association Chats Errants du Bugey
5. Attribution d'une indemnité de conseiller délégué à Anthony SQUILLACE
6. Droit de place PARADISIACK
7. Evolution du prix des repas de Leztroy
8. Perception directe de la redevance d'occupation du domaine public
9. Tas de terre derrière l'école
10. Défense contre l'incendie des deux ERP
11. Questions et informations diverses.

Mme le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour même si cela n'est pas vraiment autorisé. Elle explique qu'un mail a été reçu la veille en mairie pour une demande d'aide sociale urgente.

1) DÉMISSION DE MME SARAH DELATHIERE ET INTÉGRATION DE M. PIERRE-EMMANUEL SOSA

Mme le Maire informe l'Assemblée de la démission de Mme Sarah DELATHIERE. Ayant trouvé un emploi loin de la Commune, elle ne sera plus disponible pour assurer ses fonctions de conseillère.

Il convient donc d'installer la personne suivante de la liste pour la remplacer qui est M. Pierre-Emmanuel SOSA.

Mme le Maire lui souhaite donc la bienvenue au conseil municipal ainsi qu'à Mme Evelyne LELEU, nouvellement intégrée au conseil municipal mais n'ayant pu participer à sa séance d'intégration.

2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2026

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

M. Alexandre BOURÉ explique qu'il n'est pas d'accord sur le point que M. Marius TIGHILT FERHAT a demandé l'autorisation pour quitter la séance. Il s'est levé et a quitté la salle sans demander d'autorisation.

Mme le Maire et M. Marius TIGHILT FERHAT confirme qu'une autorisation a été demandée.

M. Alexandre BOURÉ indique qu'un conseiller n'a pas à quitter la séance avant la fin. Tout le monde avait chaud, était fatigué et pourtant, les autres conseillers sont restés.

Mme le Maire répond qu'elle a accédé à sa requête de quitter la séance avant la fin.

M. Alexandre BOURÉ réplique qu'il est donc possible de partir quand on le souhaite.

Mme le Maire le confirme.

M. Alexandre BOURÉ estime que lorsqu'on s'investit dans un conseil municipal, on reste jusqu'à la fin. De plus, il explique que M. Marius TIGHILT FERHAT s'est levé alors que lui-même et M. Raphaël VINCENT parlaient d'un sujet et qu'il a précisé qu'il partait parce qu'il n'était pas concerné ni intéressé par le sujet.

M. Marius TIGHILT FERHAT demande à ce que la question lui soit posée directement.

Il explique donc que la dernière séance s'est déroulée en juin, lors d'une canicule et qu'il supporte mal la chaleur avec une sensation d'étouffement. La température dans la pièce devait avoisiner les 33° et M. Raphaël VINCENT a fermé les fenêtres qui amenaient un petit courant d'air. Etant donné son état physique et que les questions posées ne l'intéressaient pas, il a demandé l'autorisation à Mme le Maire de se retirer.

M. Alexandre BOURÉ explique que d'autres personnes avaient également chaud mais sont restées jusqu'à la fin.

M. Marius TIGHILT FERHAT réexplique qu'il ne se sentait pas bien.

Mme Corinne BOUCHISSE répond que cela peut se comprendre et qu'il n'y a pas d'inconvénient à partir avant la fin d'une séance mais que la phrase rajoutée sur le fait que le sujet ne l'intéressait pas était de trop.

M. Marius TIGHILT FERHAT s'excuse d'être franc.

Mme le Maire reprend en indiquant qu'il est possible pour chaque conseiller d'arriver après le début de la séance ou de partir avant la fin et que cela ne pose pas de problème.

Mme Corinne BOUCHISSE répond que ce n'est pas le problème de partir avant la fin de la séance mais le fait de dire que le sujet ne l'intéresse pas et ne le concerne pas qui pose problème puisqu'il est conseiller. Il y a des points pour lesquels certains conseillers ne se sentent pas concernés mais ils restent sans rien dire.

Mme le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2026.

Vote : 1 Contre (Alexandre BOURÉ)

2 Abstentions (Corinne BOUCHISSE, Raphaël VINCENT)

11 Pour – Approuvé à la majorité

3) ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE

Affaire n° 34/2026

Mme le Maire explique qu'une demande a été reçue par mail en mairie par une assistante sociale afin d'aider une personne (anonymat demandé par l'ensemble des conseillers municipaux) pour s'acheter un billet de train pour aller aux obsèques de son fils décédé à l'âge de 31 ans et inhumé près de Paris.

En effet, cette personne n'a qu'un petit revenu ; elle doit financer les frais liés aux obsèques de son fils et rencontre des difficultés pour acheter le billet de train aller-retour.

Il est proposé d'attribuer une aide financière de 250€ à cette personne afin de l'aider à payer les billets de train aller-retour sur Paris afin d'assister aux obsèques de son fils.

Mme le Maire demande d'approuver l'attribution d'une aide financière de 250 € pour l'achat des billets de train aller-retour jusqu'à Paris.

Vote : 14 Pour – Approuvé à la majorité

Mme Marie-Josèphe THIERCELET indique que cette personne fait partie de la bibliothèque et qu'une cagnotte a été ouverte par les bénévoles pour l'aider dans ces différentes dépenses.

4) ETAT DES DEVIS SIGNÉS PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
BARBIER	Entretien tracteur	1 230,72 €
LK Communication	Reprise du site internet suite à cessation d'activité de Mme BADIN	340,80 €
TECHHYDRO ENERGY	Réparation chaudière ADAPEI	6 894,00 €
FRED'ELEC	Electricité salle des fêtes	2 295,55 €
SILAMP	Panneaux acoustiques salle des fêtes	7 488,00 €
Frédéric BRICHE	Pose panneaux acoustiques salle des fêtes	18 546,00 €
Eric BRICHE	Peinture salle des fêtes	9 028,00 €
SEDI	Impression bulletin juillet 2026	1 016,18 €
FRED'ELEC	Electricité mairie suite ascenseur	1 126,09 €
PONCET TP	Chemin PMR au stade	6 678,00 €
PONCET TP	Agrandissement du parking à Montfalcon	6 702,00 €
TECHHYDRO ENERGY	Travaux plomberie sanitaires salle des fêtes	1 375,20 €
	Remplacement Aérotherme ADAPEI	1 528,80 €
Frédéric BRICHE	Réfection partie de toit du Tabac Presse	10 987,00 €
DIAGAMTER	Diagnostic amiante et DPE restaurant	780,00 €
Equipeement Direct	120 verres ballon 19 cl pour la salle des fêtes	149,00 €
RESTAUPRO	Frigo 600 litres pour la salle des fêtes	1 078,27 €
SODEVAL	Branchement eau vestiaires sur terrain foot	7 515,20 €
FRED'ELEC	Alimentation d'un meuble chauffant au restaurant	303,19 €

Mme le Maire demande s'il y a des questions.

M. Raphaël VINCENT déclare que l'on fait valider les devis alors que les travaux sont presque terminés.

M. Raphaël VINCENT souhaite revenir sur les travaux de la salle des fêtes. Les différents devis énumérés font ressortir que le plombier est passé or, lors de la soirée Telldem, les toilettes du bas, remis en service, fuyaient.

Mme le Maire explique que le plombier n'a pas terminé les travaux et qu'il a fait seulement le minimum afin de pouvoir laisser l'accès aux toilettes du bas pour la soirée Telldem.

M. Yves WITKOWSKI précise que deux des chasses d'eau fuyaient un peu et que les toilettes ont été ouvertes seulement pour cette manifestation. Les travaux seront réalisés.

M. Raphaël VINCENT explique que les chasses d'eau fuyaient comme des robinets ouverts et que cela est dérangeant. Il indique qu'il aurait fallu fermer celle qui fuyait le plus afin d'éviter trop de perte d'eau.

M. Yves WITKOWSKI précise que la perte d'eau a été minime et que cela a permis à l'association d'économiser 600€ pour la location de toilettes mobiles.

5) SUBVENTION CHATS ERRANTS DU BUGEY

Affaire n° 35/2026

Mme le Maire explique qu'une subvention de 300 € a été attribuée à l'association des Chats errants du Bugey en février dernier, correspondant à la stérilisation de 2 chats, mais les frais de dossier 50 € ont été oubliés. Il convient donc de rajouter 50€ à la subvention initialement attribuée.

Mme le Maire demande d'approuver l'attribution de 50€ de plus à l'association les Chats Errants du Bugey.

Vote : 14 Pour – Approuvé à la majorité

6) ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEILLER DÉLÉGUÉ A ANTHONY SQUILLACE

Affaire n°36-37/2026

Madame le Maire explique que Mme Sarah DELATHIERE était Vice-Présidente du comité Cadre de vie. C'est M. Anthony SQUILLACE qui reprend cette fonction. Il est proposé de lui octroyer une indemnité de conseiller délégué à hauteur de 6% de l'indice brut, soit 246,63 € bruts mensuels.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si une indemnité avait été attribuée à Mme Sarah DELATHIERE.

Mme le Maire répond que c'était prévu mais qu'elle a démissionné avant sa mise en place.

Elle explique que M. Anthony SQUILLACE est très présent et aide toutes les associations.

Mme Corinne BOUCHISSE demande pourquoi il ne serait pas plutôt adjoint.

Mme le Maire répond que le comité Cadre de vie correspond au fleurissement, illuminations, décorations sur la Commune. Elle estime qu'un poste d'adjoint ne serait pas adapté.

M. Raphaël VINCENT et Mme Corinne BOUCHISSE estiment que si ce poste n'est pas assez ample pour avoir une indemnité d'adjoint, il n'y a pas nécessité à indemniser cette personne.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET répond que M. Anthony SQUILLACE est très investi dans la vie du village.

M. Raphaël VINCENT répond qu'il n'est pas le seul à beaucoup s'investir. Si ce poste l'amenait à faire des déplacements, il comprendrait qu'une indemnité lui soit versée mais ce n'est pas le cas puisqu'il s'agit d'actions locales.

Mme le Maire précise qu'il va également s'occuper de donner le matériel aux associations.

Vu ces explications, Mme Corinne BOUCHISSE et M. Raphaël VINCENT sont plus d'avis de le faire passer adjoint plutôt que de l'indemniser en tant que conseiller.

Mme le Maire demande aux conseillers d'accepter que M. Anthony SQUILLACE remplace Mme Sarah DELATHIERE en tant que Vice-Président du Comité Cadre de vie et de lui attribuer une indemnité de conseiller délégué à hauteur de 6%.

Vote : 1 Abstention (Anthony SQUILLACE)

13 Pour - Approuvé à la majorité

7) DROIT DE PLACE PARADISIACK

Affaire n°38/2026

Mme le Maire explique que le 26 septembre aura lieu la course de caisses à savon rue du Château et rue du Montet. Il y aura deux montées de combis Volkswagen dans la journée, mais pas de feu d'artifice suite à l'arrêté sécheresse.

Le dimanche, il y aura sur la place du Monument, près du marché, quelques caisses à savon et combis Volkswagen pour que les passionnés puissent venir les voir de près et discuter de leurs véhicules.

L'année dernière, un droit de place de 100 € avait été défini. Il est proposé 150 € cette année.

M. Raphaël VINCENT demande si les riverains ont été prévenus de cette manifestation ou si une réunion est prévue pour en savoir plus sur son organisation.

Mme le Maire répond que des flyers vont être mis dans les boîtes aux lettres des riverains. Elle précise également qu'une remorque est installée sur la Place du Monument pour avertir de la course.

M. Raphaël VINCENT précise que le parcours n'est pas indiqué sur la remorque.

Mme le Maire répond que le parcours reste le même que l'année précédente.

M. Raphaël VINCENT indique qu'il a été interpellé par des habitants qui estiment ne pas avoir d'information à ce sujet. Il propose que les riverains soient contactés plus personnellement afin de discuter de l'organisation de cette manifestation.

Mme Rolande DEMITRES et Mme Marie-Josèphe THIERCELET précisent que l'organisateur était présent à la journée des associations.

M. Alexandre BOURÉ demande pourquoi le droit de place serait augmenté.

Mme le Maire répond qu'il sera également présent sur le marché le dimanche matin.

M. Raphaël VINCENT propose de monter le droit de place à 200 € du fait que l'année dernière, l'organisateur a mis du temps à enlever les tas de pailles entreposés sur la place.

Mme le Maire explique que les autres communes paient pour avoir ce genre de manifestation.

M. Marius TIGHILT FERHAT et M. Yves WITKOWSK estiment qu'il faut plutôt l'encourager et ne pas augmenter trop le droit de place.

Mme Corinne BOUCHISSE suggère de laisser le prix à 150 € mais d'insister sur le fait d'enlever rapidement les bottes de paille après la manifestation.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de valider le montant de 150 € pour le droit de place de la course de caisses à savon organisée par l'association Paradisiack.

Vote : 1 Contre (Raphaël VINCENT)

2 Abstentions (Alexandre BOURÉ et Corinne BOUCHISSE)

11 Pour - Approuvé à la majorité

8) EVOLUTION DU PRIX DES REPAS DE LEZTROY

Affaire n°39/2026

Mme le Maire explique que, par courrier du 29 juin 2026, LEZTROY a fait part de l'actualisation contractuelle des prix des repas de la cantine et du portage à domicile pour la rentrée.

Cependant suite au passage de 24h à 72h pour les inscriptions et modifications à la cantine en vue de limiter le gaspillage alimentaire, LEZTROY propose un accompagnement financier et n'appliquera pas la réévaluation financière des prix sur les repas des enfants pour l'année scolaire 2026-2027. Seuls les repas adultes, cantine et portage, seront actualisés de 1,675 %.

Les prix des repas enfants seront donc sans changement : 4,50 € TTC pour les maternelles et 4,68 € TTC pour les élémentaires, facturés 5 € pour un ou deux enfants inscrits et 4,50 € à partir de trois enfants, avec la garderie du midi.

Les repas cantine adulte pour les professeurs des écoles qui le souhaitent passent de 5,21 € TTC à 5,43 € TTC. Ils sont facturés 7 € et il est proposé de maintenir ce prix.

Les repas du portage à domicile passent de 7,67 € TTC à 7,81 € TTC. Ces repas étaient facturés 7,70 €. Il est proposé de les passer à 7,85 € TTC.

Pour information, la TVA est de 5,5% sur les repas cantine et 10% sur le portage à domicile.

M. Mahfoud KHADIR demande si ces prix sont actés pour l'année 2026-2027 via signature de contrat.

Mme le Maire le confirme.

Mme Corinne BOUCHISSE demande combien de portage de repas sont livrés.

Mme le Maire répond qu'il y a environ six bénéficiaires de ce service.

M. Marius TIGHILT FERHAT indique qu'il ne s'agit que de quelques centimes de plus.

Mme Corinne BOUCHISSE répond que pour des petits revenus, quelques centimes de plus par repas peuvent faire beaucoup.

Mme le Maire explique que tous les bénéficiaires ont été prévenus de cette augmentation, avec une possibilité d'arrêter ce service si le tarif ne leur convenait pas.

M. Raphaël VINCENT demande combien d'adultes prennent les repas à l'école.

Mme Laetitia BOUVIER répond qu'il n'y a que la directrice qui prend ses repas.

Mme le Maire demande à l'Assemblée de valider les nouveaux tarifs pour le portage de repas à 7,85€ le repas.

Vote : 14 Pour - Approuvé à la majorité

9) PERCEPTION DIRECTE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Affaire n°40/2026

Mme le Maire explique que, jusqu'à présent, le SIEA recouvrait pour le compte de la Commune les montants des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages de transport et distribution d'électricité et gaz et restituait cette redevance en intégralité à la Commune.

Pour se conformer à la réglementation, la collectivité ne peut confier à un tiers l'encaissement d'une recette publique sans transfert ou mise à disposition dudit domaine public, dont la Commune demeure propriétaire.

Cette RODP de 149 € par an sera donc facturée à ENEDIS directement par la Commune à compter de 2026.

Par ailleurs, il existe aussi une redevance pour les occupations provisoires à l'occasion des chantiers de travaux à hauteur de 49 € par an. Il est proposé d'adopter la proposition du SIEA d'instaurer cette RODP pour les chantiers de travaux au plafond réglementaire. Elle sera également facturée et perçue directement par la Commune dès 2026.

Mme le Maire demande à l'Assemblée de valider l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public provisoire pour les chantiers de travaux sur les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Vote : 14 Pour - Approuvé à la majorité

10) TAS DE TERRE DERRIERE L'ÉCOLE

Affaire n°41/2026

Mme le Maire explique que, sur les parcelles communales derrière l'école, se trouve une butte de terre issue de fondations creusées lors des travaux d'agrandissement de l'école d'environ 20 m de long sur 8 -10 m de large. Cette butte est constituée de terre, de pierre et de ferraille paraît-il.

N'ayant jamais été évacuée, la nature a repris ses droits et des herbes, broussailles et arbres ont poussé dessus puisque les employés tondent la surface plane mais pas cette butte au risque de casser le matériel.

Il est envisagé depuis déjà un certain temps, d'évacuer cette butte de terre afin d'avoir un espace propre, plan et tondu partout. Un devis a été signé auprès de l'entreprise GENC pour cet enlèvement. Il a déposé un engin sur site début mai.

Mme Mathilde ASKEVIS a appelé la mairie pour dire qu'il était interdit de toucher à un tel site en période de nidification. Il a donc été demandé à l'entreprise d'attendre l'automne pour réaliser cette prestation.

Mme Mathilde ASKEVIS a envoyé une lettre recommandée à la mairie indiquant qu'il s'agissait d'un écosystème avec une vie que l'on ne pouvait le détruire.

Elle rappelle que « la destruction non autorisée d'habitats d'espèces protégées constitue un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende ». Elle indique avoir fait un signalement formel à Monsieur le Sous-Préfet de Belley ainsi qu'à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et aurait saisi le tribunal administratif à défaut de suspension des travaux.

L'OFB : Office Français de la Biodiversité, contacté par Mme le Maire, a répondu qu'avant l'intervention, il convient de missionner un écologue afin de réaliser un état des lieux écologique pour vérifier si cette butte est devenue un habitat d'espèces protégées, ce qui est le cas de tous les lézards et serpents notamment. Une intervention resterait sans doute autorisée par la DREAL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, au vu du rapport de l'écologue, mais peut-être avec des prescriptions ou des mesures compensatoires.

Il a été évoqué un projet, qui ne verra certainement pas le jour sur ce mandat, de logements pour les seniors ou de résidence intergénérationnelle sur le haut de ce tènement. Il aurait été préférable ne pas avoir de nids de serpents à proximité de l'école et de cette éventuelle résidence si elle voit le jour un jour.

Sur ce mandat, Mme le Maire souhaitait enlever cette butte de terre et planter des arbres sur le pourtour du tènement. Il pourrait même être envisagé de récupérer les arbres de la butte pour les replanter.

Evidemment, le plus simple est de ne rien faire de cette butte et de laisser la faune et la flore continuer à proliférer. Aujourd'hui si on veut l'enlever, il faut payer une étude et peut-être plus.

Mme le Maire demande l'avis de chacun à ce sujet.

M. Raphaël VINCENT récapitule donc la situation. Avant toute action, il convient de payer un écologue.

Mme Corinne BOUCHISSE demande quel serait le coût de cette intervention.

Mme le Maire répond qu'elle n'a demandé aucun devis pour l'instant.

M. Raphaël VINCENT reprend que de toute façon les résultats ne seront probablement pas en faveur de la Commune. Il propose donc de laisser la butte ainsi en essayant de délimiter le plus possible la partie sauvage.

M. Yves WITKOWSKI et M. Alexandre BOURÉ estime qu'il convient de mettre des panneaux interdisant l'accès au site afin d'éviter tout accident.

Plusieurs conseillers répondent que des panneaux n'empêcheront pas les gens d'y aller et que, dans ce cas, il faudrait mettre des panneaux de partout sur la Commune.

Mme le Maire demande à l'Assemblée de valider le fait de ne pas faire enlever cette butte de terre et de continuer à tondre les abords.

Vote : 14 Pour - Approuvé à la majorité

11) DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE DES DEUX ERP

Mme le Maire explique que, sur proposition de la Communauté de Communes Bugey Sud, les Communes qui le souhaitent, dont la nôtre, pouvaient participer à une étude avec le consultant PROFILS ETUDES sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie, la DECI.

Une restitution a été faite à chaque commune en novembre 2025. Cette étude recense les non conformités et liste les aménagements nécessaires, avec parfois 2 solutions, assortis d'une estimation de coût qui, pour Virieu-le-Grand, s'élèverait entre 616 000 € et 1 094 000 €.

Une subvention de l'Etat pourrait être possible entre 20% et 40% du coût hors taxe, via la DETR.

La priorité est bien sûr les deux ERP, Etablissements Recevant du Public, le foyer des Patios et le restaurant.

Pour le foyer des Patios, le besoin est de 180 m³/h pendant 2h, soit 360 m³. La préconisation du consultant est l'ajout d'une réserve d'eau de 240 m³ en bache souple estimée à 60 000 €, en plus des 118 m³ dédiés à la DECI dans le réservoir de Clairefontaine.

Pour le restaurant, le besoin est de 120 m³/h pendant 2h, soit 240 m³. La préconisation est l'ajout d'une réserve d'eau de 120 m³ sous la forme d'une citerne béton enterrée sur la place du Monument estimée à 130 000 €.

Cette étude a été transmise à l'entreprise SODEVAL début juin et une récente réunion a eu lieu. SODEVAL connaît parfaitement les installations de la commune, la configuration des lieux, les travaux prévus par la Communauté de Communes Bugey Sud, les attendus du SDIS et propose des solutions moins chères et plus pérennes que celles de PROFILS ETUDES.

La Communauté de Communes Bugey Sud va refaire le réservoir de Clairefontaine cet automne. Ce réservoir a une capacité de 510 m³. Lors des réhabilitations, le principe des lyres incendie est supprimée au profit d'un unique départ en fond de cuve. La consommation moyenne en eau potable sur ce réservoir étant de 287 m³, il est donc possible d'afficher une réserve incendie d'environ 240 m³.

Il devient donc inutile d'ajouter une réserve d'eau de 120 m³ près du restaurant. Par contre, les poteaux disponibles pour défendre le restaurant, qui ont bien le débit nécessaire de 120 m³/h, sont situés au rond-point et près de la fontaine Honoré d'Urfé. Il va être proposé au SDIS d'installer un nouveau poteau incendie beaucoup plus près du restaurant.

Lors du dossier d'AT pour le restaurant réalisé en 2023, le rapport du SDIS mentionne un besoin de 60 m³/h pendant 2h alors que l'étude mentionne le double.

Suite à l'appel du préventionniste du 16 courant, un besoin de 60 m³/h pendant 2h, soit 120 m³ a été confirmé. La réserve incendie du réservoir étant de 118 m³, il n'est donc pas nécessaire de prévoir une cuve béton enterrée sur la place du Monument comme préconisé.

Mme le Maire lui a expliqué qu'il est envisagé d'installer un poteau plus près du restaurant, il l'en a félicitée ; or Mme Laetitia BOUVIER, pompier professionnel, répond qu'il est déconseillé que le poteau soit trop près du site.

Mme Laetitia BOUVIER explique que, si elle avait à intervenir pour un feu au restaurant de Virieu le Grand, elle ferait garer le camion devant la crêperie, le poteau étant juste derrière,

cela permettrait de laisser la place pour l'échelle et serait à une certaine distance de la chaleur. Le camion ne passerait pas par le pont puisque la hauteur est limitée.

Un binôme est dédié à l'alimentation du fourgon et un binôme d'attaque s'occupe du feu. Les distances actuelles conviennent tout à fait à ce genre d'intervention. De plus, vu l'agencement des lieux, la circulation serait coupée au niveau du pont et une déviation serait installée.

M. Alexandre BOURÉ et M. Raphaël VINCENT confirment que cette manœuvre a été réalisée ainsi lorsqu'il y a eu le feu à l'ancien hôtel-restaurant.

Mme Laetitia BOUVIER précise qu'en cas de besoin, le poteau du rond-point pourrait être utilisé mais qu'il reste dans le périmètre d'action et que, dans ce cas, les gendarmes seront présents pour réguler la circulation.

M. Alexandre BOURÉ demande s'il y a des normes de périphérie autour du point d'eau.

Mme Laetitia BOUVIER répond qu'il doit y avoir 200 mètres en ville et 400 mètres en milieu rural.

Mme le Maire continue avec le bâtiment des Patios. Afin d'avoir à la fois le débit de 180 m³/h et la réserve de 360 m³, il faudra voir s'il faut installer une bâche de 120 à 150 m³ ou si l'eau pourra être puisée jusqu'à 360 m³ au réservoir de Clairefontaine, sachant qu'il se remplit rapidement avec une source qui coule à raison de 864 m³/jour mesurés en 2022.

Si le SDIS confirme le besoin d'une bâche, Mme le Maire écrira à l'ADAPEI pour leur proposer d'acheter à 1 000 €, soit 20 cts le m², la parcelle AC 248 classée N, d'une superficie de 5 000 m² qui jouxte le foyer de vie des Patios. La bâche sera alors installée sur cette parcelle, près du foyer. Le restant de la parcelle pourra être aménagé en parking, notamment pour le covoiturage.

M. Raphaël VINCENT explique que rajouter un parking sur la commune est bien mais qu'il serait dérangeant qu'il soit à l'extérieur de la commune.

M. Alexandre BOURÉ et M. Raphaël VINCENT suggèrent de voir avec la SNCF pour que le parking de la gare situé à l'intérieur de la commune soit réaménagé. Cela éviterait que les gens se garent n'importe où.

M. Raphaël VINCENT précise que le deuxième parking n'est pas signalé et qu'il faudrait peut-être le faire afin de prévenir les voyageurs.

Mme le Maire répond qu'un panneau est installé au rond-point afin d'indiquer la direction du Parking de la Gare 2.

Après les deux ERP, les autres non-conformités relevées par PROFILS ETUDES seront étudiées pour voir ce qu'il faut faire au meilleur rapport qualité / prix.

M. Raphaël VINCENT demande qui fait l'entretien des poteaux pompiers sur la commune.

Mme le Maire répond que la société SODEVAL doit faire une pesée des poteaux tous les 3 ans. D'ailleurs, cette intervention devrait être réalisée cette fin d'année. Avec la sécheresse, la prestation devrait être repoussée en début d'année prochaine.

Mme Laetitia BOUVIER précise que le centre de proximité devrait faire un contrôle visuel annuel.

Mme le Maire le confirme et indique que ce contrôle a été réalisé, en incluant les bâches de l'usine de Mussignin.

Mme le Maire indique que lors d'un mandat précédent, la numérotation a été modifiée alors que la seule à prendre en compte est celle du SDIS. La correction est en cours.

Mme le Maire explique que le coût de la mise en conformité de la DECI ne devrait pas être aussi élevé que prévu dans l'étude.

Mme Laetitia BOUVIER répond que l'étude ne sert donc à rien alors que son coût est élevé.

Mme le Maire confirme que dans le rapport les chiffres du restaurant sont erronés, à voir pour le reste. Elle attend que le remplaçant au service du SDIS prenne ses fonctions et lui demandera confirmation des mesures.

Dans le cas où il est confirmé que le rapport de l'étude n'est pas correct, Mme le Maire en informera la Communauté de Communes.

M. Raphaël VINCENT demande si le cabinet Profils Etudes a fait d'autres rapports sur la commune, en plus de ces deux sites.

Mme le Maire répond que Profils Etude a réalisé la totalité de l'étude sur la défense incendie de la commune.

M. Alexandre BOURÉ demande si une autre commune ayant participé à l'étude s'est également aperçu d'erreur.

Mme le Maire répond qu'elle pourra se renseigner.

12) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels

Mme le Maire rappelle que la DDT et la Commune ont procédé à la révision du PPRN qui a été approuvé en juin 2026.

Comme annoncé, la Commune doit maintenant réaliser une étude géotechnique précise pour protéger les falaises de La Craz et réaliser les travaux afférents sous 5 ans.

Des devis ont été demandés pour cette étude géotechnique à Alpes Geo Conseil et Geolithe.

Elle précise que les parcelles n'appartiennent pas à la Commune. Il faudra donc conventionner avec les propriétaires ou acheter les terrains avant de réaliser les travaux.

Pour information, des filets pare blocs ont été installés en haut de la route d'Hauteville en 2014. Des conventions d'accord ont été signées avec les propriétaires pour leur installation et leur entretien. Elle rappelle que les travaux d'entretien de ce site ont été faits cette année par la société CAN, dont le devis a été mentionné lors d'un précédent conseil.

M. Alexandre BOURÉ demande si les travaux ne sont pas encore définis pour le site de la Craz.

Mme le Maire explique qu'il faut programmer une étude géotechnique afin de savoir ce qu'il faut installer. Ensuite, il faudra prévoir les travaux. Elle précise que la DDT estime ce genre de travaux à 2 000 € le mètre linéaire, ce qui ferait environ 2 000 000 € / 2 500 000 € pour la réalisation des travaux définis par l'étude.

M. Alexandre BOURÉ précise qu'il est possible d'avoir une subvention à hauteur de 50% de l'Etat et 30 % du Département.

Mme le Maire reprend qu'il y aurait effectivement 50 % de subvention du fond Barnier, si cela ne change pas d'ici là, et les travaux touchant une route départementale, il y aurait possibilité de demander une subvention au Département. Toutefois, elle précise qu'elle entend régulièrement que le Département a de moins en moins de finances pour accorder des subventions.

M. Alexandre BOURÉ reprend qu'en plus, la Commune à 5 ans pour réaliser ces travaux qui sont obligatoires, sous peine de pénalités.

Mme Rolande DEMITRES indique que la société CAN réalise également des études de ce type.

Mme le Maire leur demandera donc un devis.

M. Mahfoud KHADIR demande comment cela se passe si un rocher tombe à cause du dégel cet hiver et provoque un accident, voire mortel. Qui en est responsable ?

M. Alexandre BOURÉ et M. Raphaël VINCENT répondent que cela se passera comme la dernière fois. Heureusement sans catastrophe.

M. Yves WITKOWSKI répond que ce genre d'évènement s'est produit une seule fois en 60 ans.

Mme Rolande DEMITRES et M. Mahfoud KHADIR répondent que les phénomènes climatiques et la montagne vieillissent également.

Mme le Maire précise qu'il faut espérer que cela n'arrive pas avant les 5 ans probatoires mais que de toute façon, il convient de commencer à travailler sur ce dossier dès maintenant.

M. Raphaël VINCENT demande qui doit effectuer l'entretien des pare-blocs au niveau de la route d'Hauteville.

Mme le Maire répond que c'est une entreprise choisie par la Commune qui fera les vérifications et réparera les problèmes éventuels. Elle précise que c'est la Commune qui paiera la facture autant pour l'entretien régulier que pour les réparations.

➤ **Fin des conseillers numériques**

Mme le Maire explique que depuis le mois de février 2022, la Communauté de Communes Bugey Sud a mis en œuvre un dispositif de conseillers numériques, rendu possible grâce au soutien financier de l'État. Ce service avait pour objectif d'accompagner les habitants dans leurs usages du numérique, au travers d'ateliers collectifs et d'accompagnements individuels.

Ce dispositif a permis de répondre à un réel besoin sur le territoire. À titre d'exemple, en 2025, le conseiller numérique a animé 209 ateliers sur 16 communes de la Communauté de Communes, réunissant en moyenne six participants par séance, et réalisé 227 accompagnements individuels.

Toutefois, le financement de l'État ayant pris fin, la Communauté de Communes Bugey Sud ne bénéficie plus des aides qui permettaient de soutenir ce dispositif. Ce service a donc pris fin le 31 août 2026.

L'État privilégie désormais le financement de politiques territoriales d'inclusion numérique structurées plutôt que le soutien à des postes isolés. Cette évolution invite les collectivités à définir une stratégie globale, intégrée à leur projet de mandat, reposant sur des objectifs clairement identifiés, des publics prioritaires, des partenariats, des moyens adaptés et des résultats attendus.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes souhaite prendre le temps, en ce début de mandat, de mener une réflexion de fond sur sa politique d'inclusion numérique. Cette démarche permettra de définir un cadre d'intervention cohérent, partagé et adapté aux besoins du territoire avant d'envisager une nouvelle mobilisation de moyens en faveur de l'accompagnement au numérique.

Les Communes seront associées à cette réflexion.

➤ **Restaurant**

Mme le Maire informe l'Assemblée que le restaurant sera repris par Frédéric et Virginie BRICHE sous le nom de « L'Écume des Cascades ».

Le restaurant sera ouvert tous les midis, sauf le lundi, ainsi que le jeudi, vendredi et samedi soir.

Ils proposeront en semaine à midi un plat du jour à 14,90 € et un menu du jour avec entrée, plat et dessert à 19 €, ainsi qu'un menu plus élaboré pour le week-end.

Ils proposeront des soirées à thème. Ils installeront une petite terrasse devant le bar sur le bord de la route, ainsi qu'une terrasse dans la cour communale. Les jeux de boules seront refaits, comme au temps de MICHALLET. L'ouverture est prévue le 13 octobre.

Le bail a été signé cet après-midi même chez le notaire.

M. Mahfoud KHADIR demande si M. Frédéric BRICHE est l'artisan qui a fait des travaux pour la Commune.

Mme le Maire répond par l'affirmative. Elle explique que M. et Mme BRICHE avaient le projet d'ouvrir un restaurant depuis quelques temps et qu'ils ont souhaité se lancer dans ce secteur qu'ils connaissent. Ils pensaient commencer seulement tous les deux, mais depuis

qu'ils en parlent autour d'eux, ils se disent qu'ils auront rapidement des clients. Ils prospectent donc pour trouver un cuisinier de métier.

M. Raphaël VINCENT trouve que de se lancer dans un restaurant à l'heure actuelle est risqué mais espère que cela fonctionnera.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si les nouveaux propriétaires du-dessus sont au courant de cette ouverture.

Mme le Maire indique qu'ils sont venus en mairie et qu'ils n'ont pas émis de réserve quant à l'installation des restaurateurs.

M. Alexandre BOURÉ et Mme Corinne BOUCHISSE demande si les voisins d'en face sont également avertis car les échos qu'ils ont eu sont plutôt négatifs.

M. Raphaël VINCENT rappelle que lorsque les terrains de boules avaient été installés sur la Place, ils venaient y jouer et restaient jusqu'à 2h du matin en faisant du bruit toute la nuit.

Mme le Maire répond qu'ils ne vont pas passer toutes leurs soirées à jouer dehors. De plus, ils connaissent les horaires préfectoraux.

M. Raphaël VINCENT demande quel est le prix de la location.

Mme le Maire répond que le loyer a été négocié comme suit : gratuit les 3 premiers mois, à 900€ par mois les 9 mois suivants, puis à 1 100€ pour un an pour passer à 1 300€ l'année suivante.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si ce loyer comprend le droit de place de la terrasse.

Mme le Maire répond que le loyer comprend également le droit de place des terrasses et la licence IV.

M. Raphaël VINCENT demande combien de couverts ils pensent faire par mois.

Mme le Maire répond que leur étude a été faite sur une base prudente de 15 ou 20 couverts par jour.

M. Raphaël VINCENT revient donc sur une proposition qu'il avait faite il y a quelque temps, en leur proposant d'utiliser seulement le côté bar qui peut accueillir 15-20 personnes, en réduisant le loyer.

Mme le Maire répond que les clients du dimanche ne voudront pas manger au bar.

M. Raphaël VINCENT pense que les deux salles risquent de ne pas être remplies. Le fait de diviser les salles et de diminuer le loyer leur permettrait de mieux s'en sortir financièrement, surtout qu'ils ne sont pas du métier.

Mme Corinne BOUCHISSE explique que, même si c'est un risque, le plus important est qu'ils paient les loyers.

L'ensemble des conseillers leur souhaite de réussir.

➤ Salle des fêtes

Mme le Maire explique qu'après la zinguerie sur le toit, les murs de l'entrée, les luminaires et faux plafond dans la salle, la rénovation des murs de la salle des fêtes a été réalisée.

Après avoir obtenu un avis favorable du SDIS, le choix s'est porté sur les panneaux acoustiques bois sur feutre, posés sur rails avec 45 mm de laine de roche entre rails, ce qui fait une petite isolation thermique et renforce l'acoustique, sur la plupart des murs. Les boiseries, tours des fenêtres et quelques petits pans de mur restants sont peints en gris clair.

Les travaux ont été réalisés par Frédéric et Éric BRICHE. Le résultat est plutôt réussi, plus d'actualité. Les artisans et l'organisateur de la soirée reggae ont confirmé que le gain sur l'acoustique est très net. La prochaine étape sera le plancher avec le remplacement des lames cassées ou instables, puis ponçage et vitrification du parquet.

Certains conseillers en profitent pour indiquer que la soirée reggae a fait du bruit jusqu'à 5 heures du matin, sans tenir compte de la nuisance sonore aux alentours.

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il est possible de mettre un saturateur afin de couper la musique si les décibels sont trop élevés.

M. Alexandre BOURÉ explique que lorsque le nombre de décibels dépasse le seuil autorisé, le saturateur coupe l'alimentation électrique principale du bâtiment.

Il est suggéré de voir pour faire installer ce matériel afin d'éviter trop de nuisance sonore aux riverains.

Mme le Maire en prend note.

➤ **Cimetière**

Mme le Maire explique que l'entreprise BOUVIER a réalisé les travaux au cimetière pour l'habillage du columbarium conformément à ce que le conseil avait choisi, rose et gris, en diagonale. C'est évidemment beaucoup mieux qu'avant.

➤ **Vente du chemin à Pesenti**

Mme le Maire rappelle le dossier en cours pour la vente du chemin dans la zone artisanale à Pesenti. Celui-ci est venu signer les plans du géomètre que GSM a transmis au cadastre pour numérotation de la parcelle. Une fois que les documents seront revenus, la vente pourra se faire chez le notaire.

➤ **Rapport bibliothèque**

Mme le Maire explique que Mme Simone GARNIER a signalé que l'atelier tricot a été oublié dans le rapport bibliothèque présenté en juin. Deux mardis par mois, en même temps que la permanence bibliothèque, cet atelier convivial fonctionne très bien et refuse même du monde. En vue d'abattre la cloison du local tricot pour faire une seule grande pièce à la bibliothèque, les tricoteuses ont été invitées à trouver un nouveau créneau en dehors des permanences pour préserver la nécessaire sérénité de la bibliothèque propice à la lecture, en permettant aux nombreuses tricoteuses de continuer à papoter en tricotant.

Ayant du mal à trouver un nouveau créneau horaire sans perdre trop de tricoteuses, l'atelier tricot a trouvé un nouveau lieu. Les tricoteuses tricoteront toujours un mardi sur deux de 16h à 18h au Café de la Place.

➤ **Climatiseur à l'école**

Mme le Maire rappelle que l'été a été très chaud et qu'en juin, l'école souffrait déjà de la chaleur.

La Région propose des subventions pour des climatiseurs ou rafraichisseurs dans les écoles. Ce sujet va être étudié afin d'installer des climatiseurs réversibles. Cette option permettra d'avoir la climatisation en été et un moyen de chauffage à la mi-saison.

Mme Corinne BOUCHISSE explique qu'elle a vu des films à poser sur les fenêtres afin de gagner 5°.

M. Alexandre BOURÉ répond qu'il pense que ce genre de système n'est pas autorisé.

Mme Rolande DEMITRES indique que ce genre d'aide est également possible pour installer des climatiseurs dans les mairies.

➤ **Ralentisseur**

Mme le Maire explique que le Café de la Place demande si le sujet de la vitesse des véhicules qui arrivent de la route de Lyon peut être étudié.

Mme le Maire indique qu'il existe des coussins berlinois en caoutchouc et des coussins lyonnais en béton beaucoup plus cher, auxquels il faut ajouter les panneaux de signalisation afférents.

Mme le Maire propose de voir si un ou deux secteurs nécessiteraient la pose de coussins berlinois. Elle précise qu'il s'agit d'une départementale et que le Département n'est pas très favorable à ce genre de ralentisseurs. En cas de déneigement, ce système risque d'être détérioré par la lame du chasse-neige.

Mme Laetitia BOUVIER propose d'installer des chicanes pour faire ralentir les véhicules.

M. Alexandre BOURÉ précise qu'il faut penser à la circulation des bus et des camions.

Mme Rolande DEMITRES indique que le céder le passage devant le bar n'est pas respecté.

M. Alexandre BOURÉ précise que les véhicules venant de la gare et souhaitant tourner route d'Hauteville coupent régulièrement la route.

M. Raphaël VINCENT suggère de mettre le centre du village limité à 30 km/h.

Certains conseillers indiquent que les gendarmes ne sont pas assez présents pour verbaliser.

M. Raphaël VINCENT suggère également de mettre la place du Monument en sens unique, dans le sens du bus. Et mettre des panneaux stop.

M. Mahfoud KHADIR propose de voir pour réaménager complètement cette zone.

Mme Corinne BOUCHISSE indique que c'est la commission travaux qui doit se pencher sur le sujet.

Mme le Maire répond par l'affirmative.

➤ **Citerne de gaz au restaurant**

Mme le Maire explique que la citerne BUTAGAZ qui alimente la cuisine du restaurant a plus de 30 ans. Elle va être remplacée par une citerne VITOGAZ, associé à l'entreprise TOTAL, qui propose le gaz à un prix très inférieur à ses concurrents BUTAGAZ, PRIMAGAZ, ANTARGAZ.

M. Raphaël VINCENT demande si la cuve reste leur propriété.

Mme le Maire le confirme.

M. Raphaël VINCENT reprend en indiquant qu'ils devront donc faire l'entretien tous les 5 ans avec un contrôle complet tous les 10 ans. Il précise que pour ces raisons, il faut faire attention à ce que la cuve reste à leur charge.

M. Alexandre BOURÉ demande s'il y a encore du gaz.

Mme le Maire répond qu'elle est au niveau de la réserve car, lors de l'état des lieux du restaurant, il a été impossible d'allumer le piano.

Elle précise que, par la même occasion, il est envisagé de déplacer la citerne juste derrière le bâtiment de manière à ce qu'elle soit plus proche de la cuisine (moins de perte de pression).

Mme Rolande DEMITRES précise qu'une consigne a dû être demandée lors de l'installation de la citerne et qu'il faudra bien penser à la réclamer.

➤ **Projet de territoire**

Mme le Maire explique qu'elle a assisté avec ses deux adjointes à une réunion sur le projet de territoire ce matin même pour permettre aux nouveaux élus de prendre connaissance du dossier.

Un document de présentation va être transmis. Il sera possible de le transférer aux conseillers qui souhaitent en prendre connaissance.

Les sujets prioritaires sont le vieillissement de la population, la ressource en eau et la santé.

➤ **Bâtiments communaux**

M. Raphaël VINCENT explique que le restaurant a été débroussaillé mais qu'il faudrait voir pour faire le tour des autres bâtiments communaux accueillants les commerces comme le bureau de tabac et le Vival. Il a été constaté que les ronces montent sur le toit derrière le tabac et que le « tour d'échelle » permet à un propriétaire d'accéder aux terrains de son voisin pour y poser une échelle afin de faire l'entretien de son bâtiment.

Mme le Maire explique qu'elle a eu des conflits de voisinage en ce sens et que le propriétaire de la parcelle à côté ne laisse pas toujours l'accès à son voisin même pour qu'il puisse entretenir son bâtiment.

M. Raphaël VINCENT trouve dommage de refaire le toit mais de ne pas enlever les ronces qui y montent.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il fait lui-même le nettoyage de la ligne du toit pour enlever les feuilles alors qu'il n'a pas le droit de le faire.

M. Raphaël VINCENT et M. Alexandre BOURÉ répondent qu'ils sont favorables à cette action mais que les ronces pourraient être enlevées ce qui le gênerait moins pour le nettoyage.

➤ **Stationnements**

M. Raphaël VINCENT en profite pour signaler le stationnement sauvage devant le bureau de tabac. Les voitures se garent sur la route ou devant le garage privé. De plus, les conducteurs laissent tourner les moteurs le temps d'aller faire leurs achats au tabac.

Il est compliqué de trouver une solution pour éviter le stationnement sauvage.

Mme le Maire explique que les gendarmes peuvent verbaliser mais il faut qu'ils soient présents au bon moment.

M. Mahfoud KHADIR en profite pour aborder le même sujet de la part de M. Anthony SQUILLACE mais concernant le stationnement en bas de la rue du Montet, au niveau de la fresque et suggère de refaire un traçage. Ayant le même problème place de la Mutualité mais ne pouvant faire un marquage au sol, il propose de matérialiser les places de parking avec des rondins en bois.

Mme le Maire explique qu'elle a fait une demande d'urbanisme qui a été accordée pour enlever les gros bacs place de l'Astrée et agrandir le parking.

M. Marius TIGHILT FERHAT en profite pour indiquer qu'il souhaiterait arborer la place de la Mutualité avec de petits arbres afin de créer de l'ombre sur le parking.

Mme le Maire répond que c'est M. Anthony SQUILLACE, en tant que Vice-Président du Comité Cadre de vie, qui sera chargé de travailler sur ces projets.

➤ **Ecole**

Mme Corinne BOUCHISSE demande des informations sur la rentrée scolaire.

Mme le Maire et Mme Laetitia BOUVIER répondent qu'il y a 77 élèves inscrits à l'école de Virieu le grand en ce début d'année.

M. Alexandre BOURÉ demande s'il y a des enfants qui sont scolarisés sur d'autres communes et demande quelles en sont les raisons.

Mme le Maire répond par l'affirmative. Il semblerait que les parents estiment que les enfants ne font rien, ils ne sont donc pas satisfaits de l'école.

M. Alexandre BOURÉ reprend qu'il connaît des parents qui ont déménagé sur une autre commune et en sont bien plus satisfaits.

Mme Corinne BOUCHISSE s'inquiète du nombre d'enfants diminuant ce qui pourrait engendrer une fermeture de classe.

Mme Laetitia BOUVIER explique que ce sujet est vu au mois de novembre par l'Académie. Il faudra voir à ce moment là si l'école de la Commune sera concernée par une fermeture ou si elle y échappera cette année.

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il existe une solution pour éviter toute fermeture.

Mme le Maire répond sur le ton de la plaisanterie qu'il faut que les habitants fassent des enfants.

M. Raphaël VINCENT explique que cette problématique du manque d'implication des instituteurs est présente depuis déjà plusieurs années, et que, même en faisant remonter le mécontentement des parents, rien n'a changé.

Mme Laetitia BOUVIER explique que le projet harcèlement a été mis en place en accord avec les instituteurs et qu'il a bien fonctionné et qu'il a même été continué au collège.

M. Raphaël VINCENT répond qu'avant, ils y avaient beaucoup de sorties d'organisées, au marais de Lavours, au musée, à Lyon par exemple alors que ce n'est plus le cas depuis quelques années.

Mme Corinne BOUCHISSE indique qu'il faudrait peut-être voir avec les familles les raisons pour lesquelles ils ne mettent pas leurs enfants à l'école de Virieu le Grand afin de trouver une solution au nombre d'élèves en baisse et éviter une fermeture de classe.

M. Mahfoud KHADIR répond qu'il n'est pas d'accord avec cette proposition car les instituteurs ont tous un programme à suivre. Si la tête de l'instituteur ne revient pas aux parents, il n'est pas possible de résoudre ce problème. De plus, il continue en expliquant qu'il est possible que les mairies d'autres communes aient peut-être plus de budget pour aider leur école à financer les sorties.

Mme le Maire explique qu'elle refuse toutes demandes de dérogations scolaires pour convenance personnelle en indiquant qu'il ne paiera pas les frais scolaires. Seuls les enfants scolarisés en classe spécialisée imposée par l'Académie ont un accord favorable à une dérogation scolaire. Après, certains parents négocient avec la Commune d'accueil afin de ne pas réclamer de frais scolaires et si le Maire accepte, Mme le Maire de Virieu le Grand ne peut rien faire.

Mme Laetitia BOUVIER estime qu'il y a seulement 2 enfants concernés par cette situation. Elle explique que la situation de fermeture de classe est suivie et est discutée aux différents conseils de classes. Elle demande à Mme Corinne BOUCHISSE ce que les délégués de parents d'élèves avaient fait de plus lorsqu'elle était membre.

Mme Corinne BOUCHISSE et M. Raphaël VINCENT répondent qu'ils étaient allés voir toutes les familles de la Commune afin d'inciter les parents à scolariser à nouveau leurs enfants à Virieu le Grand mais à ce moment-là, les activités proposées à l'école étaient plus présentes que maintenant. Ils avaient réussi à convaincre les parents qui avaient remis leurs enfants sur la Commune à la rentrée suivante.

Mme Laetitia BOUVIER répond qu'il y avait peut-être plus d'enfants concernés que les 2 de cette année qui ont leur raison et ne reviendront pas dessus.

Elle précise que l'ODR (Observatoire des Dynamiques Rurales) estime que d'ici 2035, une perte de 4 500 élèves sur 10 ans aura lieu dans l'Ain et qu'il fait partie des 3 Départements à avoir le moins de perte. Pour information, le Rhône va en perdre 36 000. La fermeture de classe va obligatoirement arriver à un moment ou à un autre.

M. Raphael VINCENT explique qu'il faut motiver les parents des futurs élèves à les inscrire sur la Commune.

Mme Laetitia BOUVIER répond que c'est le but. Elle explique que la situation actuelle est compliquée en raison d'une baisse du niveau scolaire des élèves qui implique un manque de temps pour l'organisation de sorties scolaires par les enseignants.

Elle précise que les instituteurs sont conscients d'une possible fermeture de classe et qu'ils feront ce qu'ils peuvent pour que cela n'arrive pas.

Mme Laetitia BOUVIER explique également que lors d'une discussion avec l'Inspectrice, celle-ci lui a dit clairement qu'elle ne voulait plus d'histoire avec la mairie dans le sens où c'est l'inspection académique qui gère le scolaire et que la mairie n'a pas à s'en mêler.

M. Alexandre BOURÉ reprend qu'il est possible de savoir combien d'enfants vont partir au collège et combien vont rentrer en maternelle afin de faire une estimation.

Mme Laetitia BOUVIER répond qu'il n'est pas possible de savoir si les parents vont décider de mettre leurs enfants à l'école de Virieu le Grand ou ailleurs.

M. Alexandre BOURÉ indique qu'on sait qu'il va y avoir probablement plus d'enfants qui vont partir au collège que d'enfants qui vont rentrer en maternelle.

Mme Laetitia BOUVIER le confirme. De plus, il n'est pas possible de savoir si une famille avec plusieurs enfants en bas âge va emménager sur la Commune d'ici les prochaines rentrées, et si d'autres vont déménager.

M. Raphaël VINCENT demande si l'école est inscrite pour des séances à la piscine de Belley. Mme Laetitia BOUVIER répond à l'affirmative.

Pour information, la piscine ouvrira en octobre.

Concernant les activités, Mme Laetitia BOUVIER précise que dans le cadre des territoires éducatifs ruraux, des activités sont proposées aux directeurs qui choisissent quel programme ils souhaitent suivre.

M. Raphaël VINCENT explique qu'en tant que membre du comité mobilité de la Communauté de Communes Bugey Sud, un contact s'est fait avec l'école pour organiser des séances de vélo en groupe avec un accompagnateur et qu'ils n'ont jamais eu de retour de l'école ou de la mairie.

Mme Laetitia BOUVIER répond qu'elle n'a pas eu cette information en mairie et qu'elle demandera à la directrice.

Mme le Maire explique que ce genre d'activité implique la présence de bénévoles difficiles à trouver.

M. Raphaël VINCENT confirme cette situation qui est également présente pour les sorties à la piscine.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET indique qu'avec le Sou des Ecoles, il y aura peut-être plus d'activités de proposées.

Mme Corinne BOUCHISSE en doute étant donné qu'ils ont déjà du mal à trouver des bénévoles pour la brocante.

➤ **Marché nocturne**

Mme Corinne BOUCHISSE explique qu'elle s'est sentie mal à l'aise par rapport au boucher lors d'un des marchés nocturnes organisé par la mairie.

Mme le Maire explique que le boucher avait fait de la publicité pour indiquer qu'il vendrait du cochon à broche. Or, il a décidé de faire saucisses, frites à la place car il n'avait pas de réservations, alors que tout le monde sait que les gens ne réservent plus à l'avance. Elle estime qu'il aurait pu prévoir un petit cochon à la broche d'autant plus que presque chaque semaine, la mairie lui fait de la publicité sur illiwap. Il aurait pu faire de même pour cette manifestation.

Elle précise que pour éviter toute concurrence, il avait été convenu que le boucher faisait ses saucisses-frites et que les 2 Epicuriens vendraient de la charcuterie. Or le boucher s'est mis à hurler le jour de la manifestation en raison de la présence des 2 Epicuriens. Elle précise qu'elle lui a envoyé un mail qu'il a affiché sur sa vitrine alors qu'il n'avait pas le droit de le faire sans son autorisation, étant une conversation privée, mais que cela n'est pas grave. Ce mail précisait que le boucher n'est pas l'organisateur du marché nocturne et n'a donc pas à s'en prendre à un autre exposant et qu'il devait en parler directement à la mairie. Suite à sa réflexion, les 2 Epicuriens ne voulant pas d'histoire, sont donc partis du marché nocturne. Mme le Maire a essayé de les contacter en vain pour qu'ils reviennent.

Mme le Maire explique que les marchés nocturnes organisés les lundis se passaient très bien avec les 2 Epicuriens. Le lundi étant le jour de repos du boucher, il ne souhaitait pas y participer. Elle explique qu'après avoir connu un gros succès pour la fête de la musique, il a souhaité participer aux marchés nocturnes mais visiblement ne veut pas de concurrence.

Mme Corinne BOUCHISSE reprend qu'il a peut-être ses raisons mais qu'il y a eu un manque de publicité.

M. Yves WITKOWSKI indique qu'il l'a autorisé à faire sa propre affiche.

M. Raphaël VINCENT répond que ce n'est déjà pas normal étant donné qu'il n'est pas l'organisateur.

Mme Corinne BOUCHISSE précise que l'affiche de la mairie est passée après celle du boucher.

M. Yves WITKOWSKI estime que plus il y a d'affiches, plus l'information circule. De plus, il indique que le rugby a également fait une affiche.

Mme Corinne BOUCHISSE précise qu'elle a été faite seulement sur Facebook.

M. Raphaël VINCENT explique que c'est l'organisateur qui doit faire l'affiche, pas les exposants.

Mme Corinne BOUCHISSE indique qu'il faudra juste ne pas réitérer cette erreur pour le marché de Noël par exemple.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET explique que, pour le marché de Noël, une réunion sera organisée avec les commerçants et exposants. Elle précise qu'il faudra bien mettre les choses au point avec chacun pour éviter la concurrence entre exposants.

Mme Corinne BOUCHISSE indique qu'il suffit de cadrer l'organisation pour que tout se passe bien.

M. Pierre-Emmanuel SOSA, membre du Sou des Ecoles, explique que l'année dernière, il était convenu que l'association faisait du salé pour le marché de Noël. Ils avaient donc prévu hot-dog et frites. Toutefois, la société de chasse leur a dit qu'ils ne devaient pas faire de salé mais du sucré. Il faudrait éviter ce genre de problème.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET répond que c'est pour cela qu'une réunion sera organisée.

Mme Corinne BOUCHISSE précise que l'organisateur doit prévenir les différents exposants d'éventuels concurrents et que c'est au choix pour l'exposant de participer ou pas à la manifestation. L'organisateur impose ses conditions, si cela ne plait pas aux exposants, ils ne viennent pas mais n'ont pas à faire de réflexion le jour de la manifestation.

M. Raphael VINCENT en profite pour parler du Sou des Ecoles qui a demandé à faire paraître dès maintenant sur Illiwap l'information de la brocante.

Mme le Maire répond que les affiches étaient mises à l'avance et répétées plusieurs fois sur l'application. Le problème c'est que cela faisait trop d'informations pour les abonnés qui sont envahis. De ce fait, les affiches sont mises la semaine précédente seulement.

M. Raphael VINCENT explique qu'il faudrait en informer les associations.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h45.